



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230614-D2023_38_SI-AR

DECISION 2023-38

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

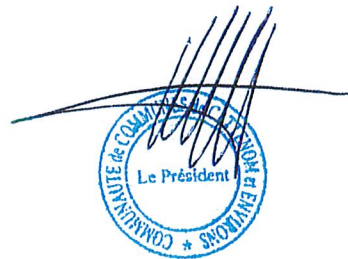
D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par Monsieur Julien WINGTANS d'un montant de 498 € suite à un accident matériel de la circulation en date du 28 mai 2023 ayant endommagé un mât de signalisation à Volmerange-les-Mines et correspondant aux frais de remise en état.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 juin 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024